

Moby à l'école

L'ÉCOMOBILITÉ
SCOLAIRE



Moby à l'école

Notre société

Eco CO2 en quelques mots

Créée en 2009, Eco CO2 est une éco-entreprise innovante, du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui conçoit et met en œuvre des actions destinées à **accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements.**



Nos missions

- ✓ Eco CO2 s'engage dans la **sensibilisation des citoyens et des organisations** afin de les inciter à **réduire durablement leur impact environnemental.**
- ✓ Elle les **accompagne** et leur donne les moyens et outils pour **comprendre** les conséquences de leurs actions, des **conseils** pour en diminuer l'impact et des **outils** de mesure pour évaluer les progrès réalisés.
- ✓ Elle contribue ainsi, à son niveau, à l'atteinte des objectifs sociétaux en matière de **transition écologique.**

Moby à l'école

Le programme MOBY

En quelques mots

Le programme MOBY vise à :

- **mettre en place un PDES** (Plan de Déplacement Etablissement Scolaire) dans les écoles accompagnées
- **sensibiliser les élèves d'écoles élémentaires et l'ensemble des acteurs de l'école**, à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre

MOBY est lauréat de l'appel à projets sur les programmes éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE), lancé en 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- MOBY est **en grande partie financé par les énergéticiens**
- **Une convention-cadre avec l'Etat** définit les modalités de mise en place et de fonctionnement du programme pour la période 2019-2021
- Il doit être déployé sur **tout le territoire national**



Le plan de déplacement d'établissement scolaire (PDES)

Sur quoi porte le PDES ?

Le PDES porte sur **l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire** :

- déplacements des élèves et leurs parents,
- déplacements des enseignants et du personnel de l'école,
- déplacements occasionnels (sorties de classes par exemple),
- livraisons

Les différentes étapes du PDES

- Réunion de concertation sur le territoire
- Événement de lancement dans l'école et constitution d'un « comité MOBY »
- Diagnostic
- Plan d'actions : élaboration, lancement et suivi des actions
- Ateliers de sensibilisation pour les élèves en classe
- Mesure et suivi d'indicateurs
- Bilan

Le lancement du PDES

Un lancement en plusieurs étapes

- **Réunion de lancement avec les acteurs concernés** : commune et/ou EPCI, le ou les établissements scolaires, les parents d'élèves, le périscolaire...
- **Événement de lancement** à l'échelle de l'établissement scolaire
- **Mise en place du comité MOBY**, constitué de volontaires (parents, enseignants, élèves, personnel de l'école...) pour porter le PDES dans l'établissement scolaire

L'apport de Moby

- L'animation (réunion, événement de lancement) par le chargé de mission référent
- L'aide à la mise en place du comité MOBY
- Des fiches méthodologiques détaillées



Le diagnostic

Le diagnostic initial

Le diagnostic consiste en :

- **une enquête sur les déplacements de l'école** : déplacements organisés par l'école, trajets domicile – école (enfants, enseignants, personnels)
- un relevé initial des **indicateurs de suivi** : **bilan des émissions de CO2 et de polluants** résultants, environnement sonore, comportement et santé

Points importants :

- Le diagnostic est réalisé par le comité MOBY.
- Il fait appel à des analyses de données et à une démarche de terrain.

L'apport de Moby

- Un accompagnement par le chargé de mission référent
- Des fiches méthodologiques détaillées
- Une expertise pour l'enquête de déplacements
- Une expertise dans le suivi des indicateurs

Le plan d'actions

Choix et mises en place des actions

- A partir du diagnostic et à l'aide des fiches « ACTIONS », le comité MOBY choisit les actions adaptées à l'établissement
- Le plan d'actions est évalué de façon continue, et les actions éventuellement aménagées
- A la fin de l'année scolaire, un bilan est réalisé : résultats obtenus, actions à poursuivre, pérennisation...

L'apport de Moby

- Un accompagnement par le chargé de mission référent
- Des fiches « ACTIONS » qui décrivent et donnent les outils pratiques pour la mise en place d'actions d'écomobilité



Le suivi d'indicateurs

Les indicateurs

Des indicateurs sont mis en place pour mesurer l'impact du PDES :

- **quantitatifs : le bilan des émissions de CO2 et de polluants** liées aux déplacements de l'établissement scolaire
- **qualitatifs : le comportements des enfants et la perception de l'environnement sonore**, via un questionnaire à différents moments de l'année scolaire

Sont également recherchées **quelques écoles pilotes pour l'année scolaire 2019 – 2020 pour des tests de mesure de la qualité de l'air.**

L'apport de Moby

- L'expertise d'Eco CO2 en évaluation des émissions de CO2 du transport et psychologie sociale
- La réalisation du suivi des indicateurs : fourniture des questionnaire, restitutions

Les ateliers de sensibilisation en classe

- Il est proposé d'animer un atelier dans chaque classe de l'école pendant l'année scolaire (possibilité de cibler les ateliers sur certaines classes)
- Les contenus pédagogiques sont réalisés par Eco CO2 et adaptés à différentes classes d'âge.
- Les ateliers abordent, de façon ludique, l'écomobilité. Leur durée est de 1h30 à 2h.
- L'animation dans la classe est assurée par un **animateur formé par Eco CO2** :
 - Eco CO2 dispose de 7 animateurs, en régions Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et PACA
 - Dans les autres régions, Eco CO2 s'appuie sur des associations partenaires



Moby à l'école

Budget

Budget estimatif

Le coût global du déploiement du programme dépend du nombre d'écoles engagées sur le territoire, de la taille des écoles et du nombre de classes pour lesquelles sont prévus des ateliers de sensibilisation.

La durée de l'engagement est de **2 années scolaires**.

Le financement est pour l'essentiel assuré par les énergéticiens dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie, à hauteur de 70 % du coût total. La Collectivité locale paie le complément.

Montant pour les collectivités

- **Pour les petites et moyennes écoles (jusqu'à 12 classes), le reste à charge pour la collectivité est de l'ordre de 5 000 € HT la première année et 3 000 € HT la deuxième année**
- **Pour des grosses écoles (plus de 20 classes), le reste à charge pour la collectivité est de 6 000 à 6 500 € HT la première année et 4 000 à 5 000 € HT la deuxième année**

Exemple de budget

- PDES dans 3 écoles
- Ateliers de sensibilisation dans 15 classes

	Année 1	Année 2	TOTAL	
Coût total	54 288 €	28 808 €	83 096 €	
	18 096 €	9 603 €	13 849 €	/ école / an
Reste à charge collectivité hors CEE	12 528 €	6 648 €	19 176 €	
	4 176 €	2 216 €	3 196 €	/ école / an
Pris en charge par l'obligé max	41 760 €	22 160 €	63 920 €	
	13 920 €	7 387 €	10 653 €	/ école / an

Montant en € HT

Moby à l'école

Quelques précisions

Répartition des tâches, qui fait quoi ?

La collectivité : la maîtrise d'ouvrage

- Recrutement des écoles participantes : lien avec les directeurs des écoles, les personnels des écoles, les associations de parents d'élèves...
- Relais auprès des acteurs locaux concernés
- Aide à la mise en place du plan d'actions
- Communication auprès des administrés

Chargés de mission MOBY : animation du programme

- Lancement du PDES : organisation de la réunion de concertation initiale, de l'événement de lancement, mise en place du comité MOBY
- Accompagnement du comité MOBY pour le diagnostic, le plan d'actions
- Animation des ateliers en classe

Eco CO2 : la maîtrise d'œuvre

- Elaboration des outils méthodologiques et contenus pédagogiques
- Coordination et formation des partenaires locaux
- Suivi de la bonne réalisation du programme
- Suivi des indicateurs
- Gestion du financement

Comité MOBY : porteur du PDES

- Réalisation du diagnostic, du plan d'actions
- Animation et participation aux actions d'écomobilité

MEMO : LES ETAPES DE MISE EN PLACE

Etape 1

- Recrutement des écoles élémentaires
- Signature des conventions (collectivités et partenaires)
- Formation des partenaires

Etape 2

- Mise en place du PDES
- Animation des ateliers dans les classes

Etape 3

- Bilan
- Validation des objectifs pour la prochaine rentrée scolaire suivante

JURIDIQUE

Du point de vue des marchés publics, il s'agit d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

En effet, Eco CO2 est l'unique opérateur susceptible de répondre (protection de droits d'exclusivité en raison de la labélisation du programme par le Ministère). Également, bénéfice de réservation en tant que service social et spécifique fourni par une entreprise du secteur de l'ESS.

Au-delà du seuil de 25 000€ HT, la contractualisation par écrit est nécessaire (de forme libre).

Les fiches pour le PDES

Les fiches OUTLS et ACTIONS sont remises aux membres du COMITE MOBY pour les aider dans la mise en place du PDES.

Les fiches pourront être complétées / modifiées en cours de programme.

Les fiches OUTLS

Elles accompagnent le comité MOBY aux différentes étapes du PDES.

Les fiches ACTIONS

Elles permettent au comité MOBY de choisir les actions pertinentes pour l'école et de les mettre en œuvre.

Les fiches OUTILS (liste non exhaustive)

Etape 1 : lancer le PDES

1. Dans le transport, qui fait quoi ?
2. La voirie, qu'est-ce que c'est ?
3. Les enjeux de l'écomobilité
4. Le partenariat ça s'organise
5. Qu'est-ce qu'un PDES ?

Etape 2 : Le diagnostic

1. Comment identifier les démarches en cours ?
2. Comment analyser l'offre de transport existante ?
3. Comment effectuer un diagnostic d'accessibilité ?
4. Comment utiliser et créer une cartographie ?
5. Comment répertorier les conditions d'accueil (horaires, cantine...) ?
6. Comment évaluer l'insécurité routière aux abords de l'école ?
7. Enquête sur les déplacements de l'établissement : fourniture de questionnaires et d'outils pratiques.

L'enquête porte sur les obstacles au report modal, les pratiques, les distances à parcourir, la praticabilité des itinéraires...

Etape 3 : le plan d'actions

1. Déterminer les objectifs du PDES - Définir les axes de travail
2. Communiquer sur le plan d'actions

Les fiches ACTIONS (liste non exhaustive)

Actions de REPORT MODAL

1. Mettre en place un PEDIBUS ou un CARAPATTE
2. Mettre en place un VELOBUS ou CARACYCLE
3. Développer le COVOITURAGE
4. Adapter la CARTE SCOLAIRE
5. Réduire les émissions de GES des DEPLACEMENTS OCCASIONNELS ET DES LIVRAISONS

Actions sur les INFRASTRUCTURES

1. Création D'UN PARKING VELO/TROTINETTE
2. Adapter le STATIONNEMENT
3. FERMETURE DE LA VOIRIE aux heures d'entrées / sorties scolaires
4. AMENAGEMENTS pour limiter l'accès aux voitures

Actions de culture à l'ECOMOBILITE

1. Création d'une BOITE A IDEES
2. COMMUNICATION sur l'offre de transport en commun
3. Organisation d'un EVENEMENT : Challenge mobilité ou convergence Vélo, ou participation à la "semaine nationale de la marche et du vélo à l'école"
4. Organisation d'un EVENEMENT MUNICIPAL: la rue Ketanou, sensibilisation des administrés
5. Intervention SECURITE ROUTIERE
6. PERMIS PIETON / VELO

Les équipements financés

Des équipements peuvent être financés dans le cadre de Moby à hauteur de 50% du montant des travaux, plafonnés à 1 000 € / école.

Liste des équipements éligibles

- Signalétique (peinture, panneaux...)
- Design urbain
- Mobilier urbain (par exemple : silhouette d'enfants aux abords des passages piétons)
- Kits éclairage et visibilité (chasuble, lumières, casques...)
- Achat / location d'équipements et moyens de transport partagés (vélos, trottinettes, minibus...)
- Malles pédagogiques
- Equipements d'accompagnement des pédibus (caddies, cordes...)

Moby à l'école

Nous contacter

contact@moby-a-lecole.com

Tel : +33 (0)9 72 59 04 78